

**Procès-verbal du COSP siégeant en formation élargie aux membres du COPIL
du 08/07/2025 (salle du Conseil)**

Sous la présidence la Directrice de l'EUR Eva MOUIAL BASSILANA

Au titre du COSP :

Étaient présents : Madame la Doyenne E. MOUIAL, C. AMBROISE-CASTEROT, F. CROUZATIER-DURAND, X. LATOUR, S. BLOT-MACCAGNAN, G. LERAY, A. MILLET-DEVALLE, V. MARTIGNY, F. SIIRIAINEN, A. PERETTI, C. EL KAIM, B. THERACHE, U. BELLAGAMBA, D. BOUSTANI, B. FERRARI, C. LEQUESNE, T. MARTEU, P. LUPPI, A. RAINAUD, I. CLAVAUUX, H. FAGET, M. MOLLE, M-A GRANGER, L. ANTONINI-COCHIN,

Avait donné procuration : J-C MARTIN, V. THOMAS, M. OUAKNINE, B. BARRE, M. MATEI

Étaient absents non représentés : A. LAGELLE, S. LAPLANCHE-SERVIGNE, N. PIGEON, M-O DIEMER

Au titre du COPIL :

Étaient présents : Madame la Doyenne E. MOUIAL, U. BELLAGAMBA, G. LERAY, C. LEQUESNE, R. BOURGET, J. LEPOUTRE, G. CERQUEIRA

Avait donné procuration : F. BELLONE

Étaient absents non représentés : U. MAYRHOFER, P TÜRK, Y. RUMPALA, D. BOUSTANI, E. WALLISER

Étaient présents en qualité d'invités : E. DUCHEZ, chargée de communication, M. ALVAREZ, responsable du service des relations internationales, N. BARTOLO, assistante de la Doyenne, S. SAADI, responsable du service du personnel, S. PRETTO, Responsable de la BU Droit et du réseau des bibliothèques INSPE, Laurent CALLIGE, responsable du service de la scolarité, H. GOUDINEAU, directeur administratif.

La séance débute à 8h30.

1. INFORMATIONS DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION

1.1. Retour sur la conférence des Doyens du 19 juin à Toulon

La Directrice de l'EUR LexSociété, Eva MOUIAL BASSILANA remercie les membres pour leur présence et annonce les dates des prochains COSP/COPIL :

- Mardi 16 septembre à 9h
- Lundi 10 novembre à 9h

La Directrice de l'EUR LexSociété, Eva MOUIAL BASSILANA fait un retour sur la conférence des doyens qui s'est tenue le 19 juin à Toulon et qui a réuni 43 doyens des facultés de droit en France. Plusieurs sujets majeurs ont été abordés.

A titre liminaire, la doyenne tient à souligner qu'elle a pu observer que l'université de Nice, particulièrement la Faculté de droit et de science politique, effectuait un travail remarquable et était en avance sur bien des points, en particulier dans les domaines de l'innovation pédagogique, l'approche par compétences, le dynamisme en matière de financement de la recherche et le positionnement avancé sur l'intelligence artificielle (IA).

La Conférence des doyens, association officielle, a engagé une procédure contre l'Institut Supérieur du Droit (ISD) pour concurrence déloyale, notamment en utilisant des termes comme « Mastère » ou en faisant référence au RNCP, laissant croire que leurs formations permettaient l'accès au CRFPA.

Dans le cadre d'une transaction, l'ISD s'est engagé à modifier toute sa communication sur tous les supports, notamment ses plaquettes à destination des étudiants, sur les réseaux sociaux, etc., mentionnant RNCP en précisant bien que les mastères ne permettent pas l'accès au CRFPA. Ce message pourrait être relayé à l'ensemble des écoles privées concernées comme, ELIJE, HEAD.

Jules LEPOUTRE, concernant la réforme sur la délivrance des diplômes, évoque un projet de loi qui pourrait remettre en cause le monopole universitaire sur la délivrance des diplômes.

Xavier LATOUR précise que le projet de loi ne prévoit pas la délivrance automatique de diplômes par des établissements privés à but lucratif, mais que certains établissements privés à but lucratif non intégrés à Parcoursup pourraient être autorisés à délivrer des diplômes sous contrôle ministériel.

Vincent MARTIGNY évoque la multiplication d'écoles privées (ex. HEIP) proposant des formations non diplômantes, avec des stratégies de référencement agressif sur internet.

La directrice de l'EUR Eva MOUIAL BASSILANA, précise qu'une mobilisation étudiante s'empare également du sujet. Une soixantaine d'associations se sont groupées dans un collectif afin d'appeler à une vigilance accrue, notamment sur les stratégies agressives sur les salons d'étudiants consistant à obtenir les coordonnées des lycéens et à les harceler ensuite numériquement de proposition d'intégrer leur école.

Une discussion autour de l'usage de l'IA générative et des plateformes comme Studoku, où les étudiants mettent en ligne des cours a été engagée. La conférence des doyens soulève les problèmes de droits d'auteur et les pistes de réflexion sur la régulation ou la pression à exercer sur ces plateformes.

1.2. Fonctions à pourvoir

- Référent Orientation et Suivi Pédagogique (ROSP)

La directrice de l'EUR, Eva MOUIAL BASSILANA adresse ses remerciements à Stéphanie MACCAGNAN pour son engagement de longue date en tant que ROSP. Cette responsabilité sera désormais assurée par Benjamin FERRARI déjà en poste sur cette mission et par Mehdi MEZAGUER, qui le rejoindra à compter du 1er septembre.

- Membre du comité de pilotage Moodle

Gwenaëlle CALLEMEIN prendra la suite de Jennifer BARDY en tant que référente de l'EUR LexSociété.

1.3. Membre invité au conseil de perfectionnement

Afin d'avoir le regard d'un spécialiste en science politique au sein de ce conseil, Monsieur Elie-Benjamin LOYER, est proposé en tant que membre invité.

Monsieur LOYER est docteur en histoire en droit des étrangers, conseiller spécial à la mairie de Nice, auprès de Christian ESTROSI.

1.4. Point budget

La gouvernance a partagé un retour de l'Inspection générale, dont le mot d'ordre est la rationalisation invitant à une extrême vigilance. Le rapport, encore provisoire et confidentiel, met en évidence une situation budgétaire tendue dans un contexte national très contraint. L'objectif est d'éviter les coupes en urgence comme l'année précédente, même si la situation reste difficile.

Dans ce cadre, des groupes de travail sur la formation, les ressources humaines et la recherche seront mis en place. Leur mission sera de préparer le budget 2026 en tenant compte des spécificités de chaque EUR. Ces groupes associeront les directions des EUR et mèneront des discussions avec l'ensemble des membres. Le budget devra rester réaliste face à la réduction de l'offre de formation. Un point positif est toutefois souligné : il n'y a pas de campagne blanche en recrutement. Concernant les ressources propres, des gains

ont déjà été réalisés, notamment 62 000 euros grâce à la location de locaux. De nouvelles pistes sont envisagées : diversification par la taxe d'apprentissage, diplômes universitaires jugés à un tarif encore trop bas et formation continue. L'idée est de développer et valoriser l'existant sans déséquilibrer les services ni mettre en tension les missions principales des universitaires, à savoir la recherche et l'accompagnement des étudiants.

Le rapport d'inspection met également l'accent sur l'importance de privilégier les personnels BIATSS. Hubert GOUDINEAU signale une augmentation du prélèvement par contrat et rappelle le rôle des ressources propres. Eva MOUIAL BASSILANA soulève la nécessité de diversifier les financements, tout en confirmant le caractère provisoire et confidentiel du rapport qui ne sera pas diffusé.

2. RESSOURCES HUMAINES

2.1. Campagne d'emplois BIATSS (Vote)

Ce point est présenté par Hubert GOUDINEAU qui énonce dans un premier temps les départs et arrivées des personnels BIATSS au 1^{er} septembre 2025.

- Départ de Madame Pascale FANTINI de son poste en logistique et qui intègre au 1^{er} septembre le service de la scolarité en tant que gestionnaire de la CAPA et de la licence 1.
- Arrivée de Monsieur Hicham CHIKHI au service logistique
- Départ de Madame Valéria CAPATTI dont le contrat n'est pas renouvelé
- Départ à la retraite de Madame Maryline ROUMAGNOU. Le recrutement sur ce poste dont les missions vont évoluer est en cours. En plus de la gestion des conventions de stage et des demandes de transfert, le nouveau gestionnaire gèrera également le développement du réseau alumni et sera en appui au développement de la formation continue.

Hubert GOUDINEAU précise que Monsieur Farahani ALI a été promu sur la liste d'aptitude dans le corps des Techniciens RF (catégorie B).

Campagne d'emplois BIATSS CAMPUS

- Demande de création d'un poste mixte Logistique/technique
- Demande d'ouverture de deux concours de catégorie B en atelier d'impression et service logistique

Campagne d'emplois BIATSS EUR

- Demande de création d'un poste pour le service financier
- Demande d'ouverture d'un concours d'IGR en communication
- Demande d'ouverture d'un poste IGE de Community manager
- Demande d'ouverture d'un concours interne de catégorie B en scolarité et un en finances
- Pour le GREDEG un poste de catégorie B en finances, justifié par un haut niveau d'activité au laboratoire. Le poste serait en partie sur le campus Trotabas et en partie sur celui de Sophia Antipolis.
- Pour l'IAE demande de rehaussement d'un poste en catégorie B (fusion du service des Relations Internationales et des Relations Entreprises).

Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité les propositions de la campagne d'emplois BIATSS CAMPUS et EUR.

29 pour - 5 abstentions

2.2. Campagne d'emplois enseignants chercheurs (Vote)

Renaud BOURGET prend la parole sur ce point et présente les 5 postes classés comme suit :

- 1- Poste de professeur en histoire du droit rattaché au laboratoire ERMES
- 2- Poste de professeur en droit privé rattaché au CERDP
- 3- Demande de création d'un poste de MCF en science politique rattaché au laboratoire ERMES
- 4- Poste de MCF en droit privé rattaché au CERDP
- 5- Demande de création d'un poste de professeur par la voie de l'agrégation

Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité les propositions de la campagne d'emplois d'enseignants chercheurs.

30 pour – 1 contre – 3 abstentions

Les demandes de postes suivantes ont été étudiées au regard des besoins de formation.

Le COPIL de département disciplinaire sciences de gestion et du management, section CNU 06 a statué à l'unanimité sur les décisions suivantes :

Campagne Enseignants-Chercheurs	
IAE-GRM PR 46.1 Marketing/International Business	Très prioritaire
IUT (GEA) - GRM MCF 26.1 : Entrepreneuriat et système d'information de gestion	Très prioritaire
IUT (TC Nice) - GRM MCF 26.1 Études marketing, gestion de la relation client, marketing et vente à l'international	Prioritaire
IUT (Info Comm) - GRM MCF 26.1 Communication responsable	Prioritaire
Campagne Enseignants	
IUT (TC Nice) PRAG Environnement financier et économique (Comptabilité-finance)	Très prioritaire

La directrice de l'EUR Eva MOUIAL BASSILANA fait un point sur les soutenances d'HDR qui se sont tenues cette année : Marie-Odile DIEMER en droit public, Mehdi MEZAGUER en droit public, droit international et européen, Jennifer BARDY en droit privé, Hania KASSOUL en droit privé et Giulio CESARE GIORGINI en droit privé.

Suite à la nomination d'Ugo BELLAGAMBA en tant que professeur, un siège de MCF collègue B, est à pourvoir au COSP des élections partielles devront avoir lieu dès le 1^{er} septembre.

Ugo BELLAGAMBA informe qu'à l'échelle de l'université il y a une procédure qui permet à titre dérogatoire à des MCF non HDR de pouvoir co-diriger des thèses. Deux conditions pour cela soit : être en co-direction de thèse avec un professeur, soit avec un MCF HDR ; et s'engager à soutenir leur HDR dans les deux ou trois ans à venir.

Xavier LATOUR précise qu'il y a un qualifié de plus à la maîtrise de conférence en droit public, Jean ROOS au mois de juin. Il rejoint ainsi Anouk LAUT qui avait été qualifiée au mois de mars.

2.3. Point sur le recrutement et le paiement des vacataires pour une demande de motion

Vincent MARTIGNY intervient sur ce point et alerte sur le manque de vacataires, notamment dans le secteur SPO, et sur les retards récurrents de paiement liés à un dysfonctionnement du logiciel utilisé par les services

centraux. Il insiste sur la nécessité d'améliorer la communication à destination des vacataires, en particulier pour les informer des calendriers de versement des rémunérations.

Il souligne également la situation des ATER, contraints de s'inscrire à Pôle emploi sans disposer en temps utile des documents nécessaires fournis par l'administration. Il propose qu'une motion sur l'ensemble de ces problématiques soit inscrite à l'ordre du jour du prochain COSP.

Xavier LATOUR rappelle que cette situation rejaillit sur les présidents de section et les services RH de proximité et en particulier Madame Salima SAADI. Il lui semble que la mensualisation des paiements des vacataires devait être appliquée. Salima SAADI précise que cela avait été évoqué mais qu'à ce jour les outils nécessaires à sa mise en œuvre font défaut.

Florence CROUZATIER DURAND appuie ces constats et insiste sur l'urgence de résoudre les problèmes de paiement.

Eva MOUIAL BASSILANA remercie Salima SAADI pour son implication et indique que des efforts seront engagés pour avancer vers un dispositif de paiement anticipé. Elle confirme la mobilisation de l'EUR sur ce sujet prioritaire.

3. SCOLARITÉ - FORMATIONS

3.1. Calendrier universitaire (vote)

Deux propositions de calendriers sont présentées. La version « Jury classique » est retenue. Au terme d'un temps d'échanges il est demandé par les membres du conseil les modifications suivantes concernant les dates des galops d'essais :

- Semaine du 3 novembre 2025 pour le 1^{er} semestre
- Semaine du 9 mars 2026 pour le 2^{ème} semestre

Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte le calendrier jury classique avec les modifications demandées.

34 votes pour - 0 contre - 0 abstention

3.2. Présentation par Anne-Sophie SIEW-GUILLEMIN et Jean-Raphael DEMARCHI du projet de licence professionnelle mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

Jusqu'à présent, les mandataires judiciaires à la protection des majeurs accédaient à la profession via un certificat national de compétence (CNC) délivré par les écoles de travail social. Un bilan national réalisé en 2018 a révélé une qualité de formation inégale selon les territoires.

Depuis 2022, une réforme portée par la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP), la Direction des Affaires Civiles et du Sceau (DACS) et la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), vise à remplacer le Certificat National de Compétence (CNC) par une licence professionnelle délivrée par les universités. Ces trois entités sont favorables à l'ouverture d'une licence professionnelle et favorisent les dossiers d'accréditation.

Un délai transitoire de 2024 à 2027 permet aux écoles de travail social de continuer à délivrer le CNC, mais à partir de 2027, seules les universités le pourront. Sans engagement universitaire, certains territoires (Alpes-Maritimes, Corse, Monaco) risquent de ne plus disposer du diplôme requis pour former les mandataires judiciaires.

La commission nationale qui a travaillé sur les textes de la licence professionnelle précise que la licence ne devra pas comporter de cours en distanciel, les étudiants étant jugés trop jeunes.

Le calendrier impose que les démarches soient finalisées et transmises au ministère d'ici fin septembre 2025. Le coût de la formation est estimé à 6 000 € plus les frais d'inscription. Les débouchés professionnels sont concrets et assurés pour les étudiants.

Anne-Sophie SIEW-GUILLEMIN présente le projet de licence professionnelle aux membres du COSP et du COPIL qui saluent le travail remarquable réalisé. A ce stade, aucun vote n'est demandé.

3.3. Modifications des MCC du M1 droit des affaires - (Vote)

Ce point est présenté par Gustavo CERQUEIRA en sa qualité de co-responsable du Master 1 de droit des affaires. La maquette a été modifiée dans le cadre du projet de partenariat avec le Luxembourg et les changements résident principalement dans l'harmonisation des temps d'épreuves.

Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à l'unanimité les modifications des modalités de contrôle des connaissances du M1 droit des affaires.

34 votes pour - 0 abstention - 0 contre

3.4. Nouvelle direction au département de droit

Le mandat de l'actuel directeur du département droit, le professeur Renaud Bourget ayant atteint son terme, des élections pour désigner la nouvelle direction doivent se tenir. Les votes se font en ligne sur la plateforme BELENIOS.

4. PÉDAGOGIE

4.1. Présentation de la plateforme FlexÉtudes par Stéphanie MERIAUX chargée de mission personnalisation des parcours pour la réussite étudiante UniCa (en visio)

Cette plateforme permettra d'accompagner les étudiants souhaitant un aménagement de leurs études caractérisées par des statuts particuliers et identifiables au sein de l'université. 20 statuts ont d'ores et déjà été identifiés : étudiants sportifs et artistes de haut niveau, étudiants salariés, entrepreneurs, en service civique, pompiers volontaires, etc.

Les enjeux à venir seront d'identifier les acteurs dans les composantes qui œuvreront derrière les alias et rencontrer les responsables de formations, scolarités, les ingénieurs pédagogiques ou de formation de chaque composante pour présenter ou représenter le dispositif.

Calendrier : Septembre 2025 lancement du statut particulier et 1^{ère} promotion test

Janvier 2026 extension à d'autres promotions tests

Septembre 2026 généralisation à l'ensemble des formations.

5. RELATIONS INTERNATIONALES

5.1. Mobilité simple en partenariat avec l'université d'Essex

Maria ALVAREZ présente ce point.

Une convention a été signée avec l'Université d'Essex, où un double diplôme existe déjà au niveau licence et où de nouveaux projets sont en discussion pour le niveau master. Elle répond à la demande des étudiants de la licence bilingue qui souhaitent effectuer leur mobilité de troisième année au Royaume-Uni, malgré des

frais d'inscription élevés (17 000 € par an). Cette convention vise également à consolider les liens avec Essex et à intensifier la coopération en matière de recherche.

Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité le partenariat en mobilité simple avec l'université d'Essex.

30 pour - 2 contres - 2 abstentions

5.2. Accord cadre en partenariat avec San Diego University (vote)

L'accord-cadre conclu avec l'Université de San Diego traduit une volonté de coopération dans plusieurs domaines, notamment les échanges d'étudiants, d'enseignants et de personnel administratif, ainsi que l'organisation conjointe d'événements scientifiques. Cette université privée catholique, qui accueille environ 8 800 étudiants, offrirait également à nos étudiants l'opportunité de se préparer à l'examen du barreau de Californie.

Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité l'accord cadre en partenariat avec San Diego University.

31 pour - 2 abstentions - 0 contre

5.4. Attribution des bourses d'excellence SFRI 2025/2026 pour la mobilité au niveau master

Florence CROUZATIER DURAND précise qu'il y a eu peu de demande de bourse SFRI cette année. Parmi les demandes, il est apparu que les dossiers ne présentaient, pour la plupart, pas les exigences requises, soit une moyenne de 14/20 sur l'ensemble de la L1 et L2. Il est en effet utile de rappeler que la bourse SFRI est une bourse d'excellence dont le critère principal d'attribution est constitué par les résultats académiques. En outre, les candidats n'ont pas exprimé, dans leurs dossiers, une motivation justifiante, in fine, l'octroi de cette bourse d'excellence.

Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité l'absence d'attribution de bourses d'excellence SFRI.

30 pour - 1 contre - 0 abstention

6. CAMPUS

6.1. Point sur l'avancement du projet de chalet de restauration

Hubert GOUDINEAU présente ce point.

L'objectif est d'offrir une offre de restauration pour le personnel à un prix modéré avec une ouverture de 8h à 16h comprenant des boissons chaudes et froides, formule petit déjeuner, salades, sandwich, panini, wraps, soupes, mais aussi (si possible) des plats du jour (réservables à l'avance en ligne).

Le projet prévoit l'installation d'un chalet de 17 m² près de la villa Passiflores avec la création d'une zone de convivialité. Un appel à concurrence sera lancé avec l'appui d'un bureau d'étude.

Le budget estimé est de 40 000 euros, avec un apport de 35 000 euros provenant des recettes de l'alternance. L'ouverture pourrait avoir lieu au mieux au mois d'octobre.

L'exploitant devra verser une redevance annuelle comprise entre 4 000 et 5 000 euros, acheter le matériel pour équiper le chalet et prendre en charge les frais d'eau et d'électricité sauf la première année si celle-ci n'est pas rentable. Le prestataire devra être présent jusqu'à fin juin ce qui constitue un critère de sélection.

La directrice de l'EUR, Eva MOUIAL BASSILANA précise que les options de prestataires proposant du fast-food ont été écartées.

Xavier LATOUR souhaite consulter le cahier des charges afin d'en examiner les subtilités.

Gustavo CERQUEIRA s'interroge sur la pérennité du chalet de restauration, au regard d'une demande saisonnière potentiellement instable et de l'éventualité d'un remplacement du prestataire qui abandonnerait l'activité faute de bénéficiaires satisfaisants.

Renaud BOURGET soulève la question du classement de la villa Passiflores ainsi que de la fresque de Chagall situées à moins de 500 mètres.

La directrice de l'EUR, Eva MOUIAL BASSILANA rappelle qu'il s'agit d'un projet centré sur la qualité de vie sur le campus. Les remarques sont prises en considération afin que les vérifications soient faites. Cela relève de la DAJIM. Celle-ci devra notamment vérifier le périmètre réglementaire des 500 mètres évoqué. Hubert Goudineau en sa qualité de directeur de campus dit qu'il se chargera du suivi de ces questions.

7. QUESTIONS DIVERSES

Grégoire LERAY vice-doyen à la recherche annonce plusieurs points à l'ordre du jour du prochain conseil de la recherche parmi lesquels le départ de Marion BLONDEL avec une réflexion à engager sur la suite à donner à son poste. Il est proposé d'identifier les besoins pour un poste d'IGE sur le site et d'envisager d'y intégrer des missions de Community manager.

Autres points inscrits à l'ordre du jour la question des livres de la BU, les journées sur la durabilité prévues les 8 et 9 décembre, la nuit du droit avec une recherche de volontaires pour le 2 octobre ainsi qu'un appel à volontaires pour le festival des sciences qui se tiendra du 10 au 12 octobre 2025.

Fabrice SIIRIANIEN demande un bilan des résultats liés au poste de Marion BLONDEL.

Grégoire LERAY précise que la principale mission concernait le lancement de la revue de la recherche qui a permis une mise en lumière de travaux dont certains sont signés par des collègues étrangers. Cette revue est financée sur fonds IDEX.

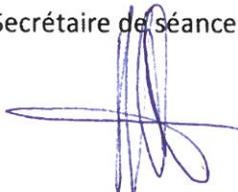
Caroline LEQUESNE vice-doyenne aux relations socio-économiques, intervient sur la question des ressources propres et précise que l'enjeu est la diversification et l'exploration de nouvelles pistes. Elle évoque la nécessité d'une répartition de l'effort et d'un travail avec le niveau central notamment via la formation continue, le secteur privé et la fondation de l'université.

Des collaborations sont envisagées ainsi que le développement de la location de locaux.

Laëtitia ANTONINI-COCHIN revient sur la mise en place du mentorat d'accueil : des étudiants de L1 accompagnés par des étudiants de L2 et L3. Le dispositif a bien fonctionné et sera reconduit cette année. Les mentors sont bonifiés et le même dispositif sera étendu sur le site de Saint Jean d'Angély où chaque étudiant pourra être mentoré ou mentor.

L'ordre du jour étant épuisé, la Directrice de l'EUR LexSociété, Eva MOUIAL BASSILANA remercie l'ensemble des membres du conseil et lève la séance à 11h48.

Nadine BARTOLO
Secrétaire de séance



La Doyenne
Eva MOUIAL BASSILANA
Directrice de l'EUR, présidente de séance
Eva MOUIAL

